



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

DCM 26/033 – DIRECTION DES FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires et Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 16 avril 2026 à 20h31, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 10 avril 2026).

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M. CARMIER Patrick, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M^{me} BA Charlotte, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. MOURTOUX Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} GOMMÉ Stéphanie
 - M. SCHMIDT Matthieu
 - M. GOUT Christophe
 - M. CHAMBERT Julien
- par M. COSTA Constantino,
par M^{me} BELALA Monika,
par M^{me} COURTET Jennifer,
par M. CHAMBON Julien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} BELALA Monika a été désignée pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/033
DIRECTION DES FINANCES

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires et Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-26, L. 2121-29, et L. 2312-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 publiée le 19 décembre 2023 ;

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

Vu la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le rapport comportant les orientations budgétaires 2026 portant sur le Budget principal de la Ville ci-annexé ;

Considérant la nécessité de présenter un rapport d'orientations budgétaires préalablement à l'examen du Budget Primitif pour l'année 2026 et d'ouvrir un débat sur ces orientations ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 du Budget principal de la Ville.

Article 2 : **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2026 préalable au vote du Budget Primitif 2026 ci-annexé.

Article 3 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 22/04/2026

Publication effectuée le : 22/04/2026

Exécutoire ce jour : 22/04/2026

Le Maire,



Romain BERTRAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site www.mairie-houilles.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire. Le Maire se tient à votre disposition pour toute information.

Accusé de réception en préfecture
1078-21780313-20260416-DCM26-033-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026

EXERCÉ.